

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 8 mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1er mars 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

PRESENTS : J-L. THAUVIN, Maire, R. BRAUD, M. GALLERAND, J-M. SAULNIER, B. GARINO, V. BARILLAU, Adjoints,
C. BOUSSEAU, B. HERRERO, D. BOURGOIN, G. CAUDAL, D. GESLIN, J. LAVAZAIS, A. DAUBIE-RENARD, P. ABLIN, R. GUYON, M. GIQUEL, E. VINCENT, S. LUNEL, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M-C. MASSONNET a donné pouvoir à V. BARILLAU
C. ETRILLARD a donné pouvoir à B. GARINO
C. LEMONNIER a donné pouvoir à R. BRAUD
S. BAZIN a donné pouvoir à D. GESLIN
P. GROSSMAN a donné pouvoir à R. GUYON

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

Secrétaire de séance : V. BARILLAU

1- FINANCES LOCALES : Vote sur les tarifs de l'accueil périscolaire et de l'accueil du mercredi 2018/2019

1.1 – Tarifs 2018/2019 accueil périscolaire

Les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019 ont été étudiés par la commission enfance-jeunesse-vie scolaire le 20 février et par la commission finances le 22 février 2018.

Un bilan financier sur la période 2013 à 2017 fait apparaître le coût du service. Il montre la répartition du financement de l'accueil périscolaire entre les familles, la Caisse d'Allocations Familiales et la commune.

Compte tenu de la baisse de l'impact de ce service sur le budget communal, les deux commissions réunies proposent de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2018/2019. Il est également proposé de maintenir les tarifs pour les collations et le petit-déjeuner.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants de l'accueil périscolaire:

Tranche	Quotient familial	Tarifs ½ heure
1	QF ≤ 350	0,53
2	350 < QF ≤ 500	0,64
3	500 < QF ≤ 650	0,91
4	650 < QF ≤ 800	1,17
5	800 < QF ≤ 1000	1,31
6	1000 < QF ≤ 1200	1,48
7	1200 < QF	1,63

Petit déjeuner	0,85 €
Goûter	0,75 €

1.2 – Tarifs 2018/2019 accueil du mercredi

Les tarifs de l'accueil du mercredi pour l'année scolaire 2018/2019 ont été étudiés par la commission enfance-jeunesse-vie scolaire le 20 février et par la commission finances le 22 février 2018.

Un bilan financier sur la période 2013 à 2017 fait apparaître le coût du service. Il montre la répartition du financement de l'accueil du mercredi entre les familles, la Caisse d'Allocations Familiales et la commune.

Les deux commissions réunies présentent deux propositions au vote des membres du Conseil Municipal. Il est également proposé de maintenir les tarifs pour les collations et le petit-déjeuner.

Proposition n°1 : maintien des tarifs : 17 voix pour

Proposition n°2 : augmentation des tarifs de 1% : 6 voix pour

Le Conseil Municipal, avec 17 voix pour, approuve les tarifs suivants de l'accueil du mercredi pour l'année 2018/2019 :

Tranche	Quotient familial	Tarifs demi-journée	Tarifs journée
1	QF ≤ 350	4,71	9,42
2	350 < QF ≤ 500	5,81	11,62
3	500 < QF ≤ 650	6,51	13,02
4	650 < QF ≤ 800	7,19	14,38
5	800 < QF ≤ 1000	7,99	15,98
6	1000 < QF ≤ 1200	8,85	17,70
7	1200 < QF	9,77	19,54

Petit déjeuner	0,85 €
Goûter	0,75 €

2- FINANCES LOCALES : Débat d'Orientation Budgétaire

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport a été présenté en commission des finances le 22 février 2018.

Il est demandé aux Elus de s'exprimer sur les orientations budgétaires proposées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

3- AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) : Bilan annuel d'exécution 2017 et modification des montants des AP/CP

Lors de sa séance du 6 avril 2017, le Conseil Municipal avait approuvé la création de deux autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

N°AP	Libellé	Montant de l'AP voté en 2017	CP 2017	CP 2018
AP17.A	Construction du restaurant scolaire	2 438 435.12€	1 247 880.00€	1 190 555.12€
AP17.B	Extension maison de la santé	724 000.00€	268 306.00€	455 694.00€

Chaque année, un bilan des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) en cours doit être réalisé afin d'effectuer éventuellement les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différents programmes.

Il est proposé de les traiter individuellement en faisant constat de la réalisation 2017 et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme et des crédits de paiement.

⇒ **AP17.A pour la construction du restaurant scolaire**

Montant de l'AP	CP 2017 prévisionnels	CP 2017 réalisés	CP 2018	CP 2019
2 438 435.12€	1 247 880.00€	133 177.84€	2 189 994.42	115 262.86

⇒ **AP17.B pour l'extension de la maison de la santé**

Montant de l'AP	CP 2017 prévisionnels	CP 2017 réalisés	CP 2018	CP 2019
887 529.63€	268 306.00€	82 464.02€	724 559.05€	80 506.56€

Les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt.

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus,**
- **de prévoir l'inscription au budget primitif 2018 des crédits de paiements correspondants tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018.**

4- FINANCES LOCALES : Demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2017

Chaque année, le Conseil Départemental demande aux communes si elles envisagent de réaliser des opérations susceptibles de bénéficier de la répartition du produit des amendes de police. Celles-ci doivent concourir à « l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière ».

La commune de Campbon souhaite mettre en œuvre des actions de sécurisations d'itinéraires de déplacements doux et de carrefours qui s'inscrivent dans une politique locale pluriannuelle d'investissement.

En effet, il s'agit d'assurer la sécurité des déplacements doux quotidiens pour les usagers des transports scolaires et pour ceux qui se rendent au centre bourg. Les tronçons de voies concernés sont les suivants : route de Savenay et route de Bouvron, en agglomération, et route de Savenay-Plessé, au droit du village de la Miretais, hors agglomération.

Egalement, plusieurs mesures communales de sécurisation sont envisagées suivant les préconisations incluses dans le compte-rendu de la commission de sécurité routière de novembre 2017 sur la RD3. Elles sont localisées dans la portion de voie comprise entre les intersections des voies communales n°201A, au village de la Siourais et n°204A, au village de la Forge Hervé.

C'est pourquoi, il est prévu de réaliser les travaux suivants :

- pour les déplacements des enfants usagers des transports scolaires du n°33 au n°49 de la route de Savenay - RD17, du côté impair, dans la continuité du projet initié en 2017 :
 - o extension de l'agglomération compris, déplacement des panneaux de signalisation d'entrée et sortie.
 - o mise en œuvre de bordures de trottoir ou caniveau en béton et d'un revêtement superficiel.
 - o délimitation des voies de circulation piétonne et routière, par l'implantation de potelets en bois traité de diamètre 140mm, espacés de 3,00m environ et en retrait de 0,70m de la rive de chaussée.

- pour les usagers se rendant au centre bourg du n°71 de la route de Bouvron - RD16 jusqu'au carrefour giratoire avec la route de Savenay, du côté impair :
 - o mise en œuvre de bordures de trottoir ou caniveau en béton et d'un revêtement superficiel pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
 - o délimitation des voies de circulation piétonne et routière, par l'implantation de potelets en bois traité de diamètre 140mm, espacés de 3,00m environ et en retrait de 0,70m de la rive de chaussée.

- pour les déplacements des enfants usagers des transports scolaires au droit du village de la Miretais, en rive Est de la RD3 :
 - o aménagement de l'accotement sur 15,00m environ comprenant la pose d'un réseau d'eaux pluviales recouvert en matériaux de carrière y compris captage des eaux de ruissellement en surface.

- dans le village de la Miretais :

- suppression de la sortie la plus au Nord du village sur la RD3 comprenant la mise en œuvre de la signalisation verticale.
- pour le carrefour de la VC204A avec la RD3, à la Forge Hervé :
 - reconfiguration de la rive Sud de la patte d'oie.
- pour le carrefour de la 201A avec la RD3, au village de Saint-Michel :
 - dégagement de la visibilité par le déplacement d'un support de réseau électrique aérien.

Les études sont en cours et les travaux sont envisagés au deuxième semestre 2018.

Le coût global est estimé à 16 500.00 € H.T.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser M. le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2017 pour les aménagements cités ci-dessus.**

5- FINANCES LOCALES – Subventions aux associations 2018

Les propositions de subventions ont été présentées à la commission finances du 22 février 2018 Le montant total des propositions de subventions aux associations pour l'année 2018 s'élève à 27 647€.

5.1 Associations sportives

Les critères suivants ont été pris en compte par la commission vie sportive :

- Un forfait loisir
- Un forfait compétition
- Un forfait éducatif
- Un forfait association unique sur la CCLS
- Un forfait projet
- Un montant par adhérent campbonnais de moins de 20 ans
- Un montant par adhérent campbonnais de plus de 20 ans

Le montant total des propositions de subventions pour cette catégorie est de 9165.50€.

Associations sportives	Subvention en €
Section football espérance	2467,5
Badminton	218,5
USBC	999
Espérance gym	1284
Sports loisirs campbonnais	623
Espérance tennis	873,5

Volley	147,5
Amicale des boulistes	527,5
Boxing club	1210
Roc escapade	815
TOTAL	9165,5

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le tableau des subventions aux associations sportives pour l'année 2018.**

5.2 Associations culturelles

Les critères suivants ont été pris en compte par la commission vie culturelle :

- Une subvention de base
- Une subvention projet

Le montant total des propositions de subventions pour cette catégorie est de 9035€.

Associations culturelles et de loisirs	Subvention en €
Association historique	135
Du barouf dans les taupinières	500
Amicale section théâtre	450
Association campbonnaise des parents et amis de la danse	300
La clé des chants	150
Motoclub	150
Entente musicale	150
Terre d'avenir	100
P'tit bricolage	100
Acanthe	400
Cinéma Victoria	2000
Pause musique	4500
Comité de jumelage	100
TOTAL	9035

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le tableau des subventions aux associations culturelles et de loisirs pour l'année 2018.**

5.3 Associations diverses

Le montant total des propositions de subventions pour cette catégorie est de 5380€.

Associations diverses	Montant de la subvention en €
ACCA Campbon (chasse)	300
UNC AFN	480
Ainés campbonnais	100
Espérance Campbon	3900
ADAPEI Blain	200
Accueil fraternel Loire et Sillon	300
Assistantes maternelles Bout de chou	100
TOTAL	5380

R. Guyon ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le tableau des subventions aux associations diverses pour l'année 2018.**

5.4 Subventions pour événements et pour formations

Des subventions ont été demandées par certaines associations pour des manifestations spécifiques.

Le montant total des propositions de subventions pour événements est de 3650€.

Le montant total des propositions de subventions pour formations est de 416.50€.

Subventions pour évènements	Montant de la subvention en €	Observations
Campbon boxing club	300	Chauffage pour le gala du 28.01.2018
USBC	300	Handiversité (collations équipe de France tous les jours + traiteur match de gala)
Tennis Espérance	350	Tennis à l'école
Association hospitalière Saint-Martin	1200	Achat d'un véhicule adapté pour personnes âgées
Comité de jumelage	1500	Accueil délégation allemande
TOTAL	3650	
Subventions pour formations		
Roc escapade	416,5	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le tableau des subventions pour événements et formations pour l'année 2018.**

6- DOMAINE ET PATRIMOINE : Acquisition d'un terrain situé rue de la Gaborlais cadastré AB 531

La Commune a le projet d'acquérir un terrain cadastré AB 531 situé rue de la Gaborlais. L'acquisition permettrait, en effet, de désengorger le parking de l'Intermarché en créant des places de stationnement supplémentaires, avec éventuellement aménagement d'une liaison douce entre la rue de la Gaborlais et le centre bourg.

Le prix du terrain est de 100 000€ net vendeur. La dépense sera inscrite au budget primitif 2018 et sera financée par l'emprunt.

La commission finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 4 décembre 2017.

Le Conseil Municipal avec, 12 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions, décide :

- **d'approuver l'acquisition par la commune, du terrain cadastré AB 531 situé rue de la Gaborlais pour un montant de 100 000€ net vendeur,**
- **de dire que les frais de notaire et de négociation seront à la charge de la Commune,**
- **de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.**

7- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Décisions prises par délégation du conseil municipal

Les décisions prises par M. le Maire par délégation du conseil municipal sont présentées aux Elus.

La séance est levée à 23h10.

<p>Le procès-verbal retraçant l'intégralité des débats de séance sera consultable en mairie après approbation par le Conseil Municipal suivant.</p>

Affichage effectué le 9 mars 2018

Le Maire,
Jean-Louis THAUVIN